



AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **lundi 15 août 2016**, à 18h30, à la salle des conférences à l'hôtel de Ville, situé au 375, rue Saint-Joseph, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 599, côte Joyeuse (lot 5 935 493 du cadastre du Québec), dans le secteur de Toyota St-Raymond et Dalton Ford.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que le bâtiment principal projeté puisse être implanté à une distance de l'ordre de 2,0 mètres de la limite latérale droite plutôt que de 6 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone C-17 de la *Grille des spécifications : feuillet des normes du Règlement de zonage 583-15*.

Donné le 19 juillet 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA